

Eléments de contexte relatif au changement climatique en NPdC

Contexte général

Depuis le 4^{ème} rapport du GIEC, paru en 2007, le doute n'est plus permis quant à la réalité du réchauffement climatique. La température moyenne en France s'est élevée de +1°C depuis 1900, et les modèles scientifiques prévoient une augmentation moyenne de 2 à 6°C d'ici la fin du siècle en moyenne sur le globe. Pour la France, le réchauffement local pourrait aller entre 3 et 8°C.

De nombreux chercheurs réunis à Copenhague en mars 2009 sur l'initiative de l'International Alliance of Research Universities, ont souligné que l'analyse des dernières observations montrait que les émissions de gaz à effets de serres se rapprochaient des scénarios les plus extrêmes envisagés par le GIEC. La réponse du climat est également dans la limite supérieure des prévisions.

Les modèles de prévision de l'élévation du niveau de la mer ont du mal à prendre en compte le comportement des calottes glaciaires.

L'élévation exacte dépendra de la hausse des températures ainsi que des zones du globe. Le GIEC pour sa part estime, dans son 4^{ème} rapport, que le niveau moyen des mers et océans pourrait s'élever de 59 cm d'ici la fin du siècle, sans prise en compte d'une fonte accélérée des calottes glaciaires (qu'il juge probable mais qu'il estime insuffisamment comprise en 2006).

Des travaux plus récents jugent probable une élévation de l'ordre de 100 cm d'ici à la fin du siècle.

Dans le cadre d'un exercice de planification à long terme, les Pays-Bas préconisent comme fourchette nationale une élévation comprise entre 65 et 130 cm.

Le Nord-Pas-de-Calais, qui comprend une importante zone de terres situées en-dessous du niveau de la mer et une zone littorale visée par l'érosion, est directement concerné.

L'élévation du niveau moyen marin constaté entre 1940 et 2007 est de +1.7mm/an à Dunkerque et +3.9mm/an à Boulogne.

Les émissions de gaz carbonique, gaz contribuant fortement à l'effet de serre, sont étroitement liées à la forte consommation énergétique de la région. L'industrie contribue à près de 50% à cette consommation, mais les augmentations les plus sensibles s'observent dans les secteurs des transports (+ 30%), du tertiaire (+ 25,5%), et dans le secteur résidentiel (+12%). *(Evolutions calculées entre 1990 et 2000)*

Au niveau Européen

La récente directive sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE du 23/10/2007) prévoit un certain nombre de documents à produire, révisables tous les 6 ans, et qui doivent prendre en compte en particulier l'incidence des changements climatiques sur la survenance des inondations.

Ces productions revêtent 3 formes :

- une évaluation préliminaire des risques d'inondation, permettant de dégager les territoires à risque important (TRI)
- une cartographie des risques d'inondation pour ces TRI
- des plans de gestion des risques d'inondation sur l'ensemble du territoire
- des stratégies locales de gestion du risque inondation pour chaque TRI

Au niveau européen, un certain nombre d'actions ont été mises en place. Pour le moment les pays européens bordés par la mer du Nord ont principalement partagés les actions nationales ou locales qu'ils mettaient en place sur leur territoire.

La Directive européenne sur les inondations, par la concertation qu'elle demande entre les acteurs d'un bassin transnational, pourra (comme c'est le cas sur l'Escaut pour la Directive Cadre sur l'Eau) donner naissance à une partie commune (faîtière) de plan de gestion des risques inondation entre les différents pays de cette mer.

La lutte contre le changement climatique est une des priorités fondamentales du gouvernement :

- Un des 5 pôles du MEDAD traite spécifiquement de ce sujet
- Grenelle de l'Environnement : un des groupes de travail a été consacré à ce thème : "lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie". La Loi Grenelle I reprend ce thème dans son tout premier chapitre. Un certain nombre de mesures concernent les risques sont intégrées :
 - Art 7 : Il est rajouté à l'article 110 du Code de l'urbanisme : "L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement".
 - Art 36 : La politique de prévention des risques majeurs sera renforcée au travers notamment de la réduction de l'exposition des populations au risque d'inondation, par la maîtrise de l'urbanisation, par la restauration des zones d'expansion des crues et par des travaux de protection
- Grenelle de la Mer : le développement d'une méthodologie et d'une stratégie nationale pour la gestion du trait de côte, pour le recul stratégique et la protection contre la mer, est un engagement du Grenelle de la Mer (n°74 du Livre Bleu), y inclus la prise en compte du changement climatique. Un comité opérationnel est chargé de définir des propositions de mise en œuvre et des conditions de réussite. Son rapport devrait être remis pour février 2010.
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique : suite aux travaux du GIEC et au rapport interministériel DGEC/ONERC intitulé « Impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France » publiés en automne 2009, la concertation nationale de type « Grenelle » sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique a été officiellement lancée le 8/12/09 par Mme Jouanneau. Le rapport DGEC/ONERC identifie que pour le seul Languedoc-Roussillon, plusieurs dizaines de milliers de logements seraient exposés à un risque de submersion marine à l'horizon 2100 avec un coût de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Avec le retrait gonflement, les risques littoraux apparaissent compte-tenu des connaissances du moment comme le principal risque naturel impacté par le changement climatique en France.

Au niveau régional, l'importance de l'atténuation mais aussi de l'adaptation au changement climatique est rappelée à travers le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, qui y consacre :

- Le Grand projet : GP 10 - Plan climat régional et qualité environnementale.
*Qui prévoit la mise en place d'un **Plan climat du Nord-Pas de Calais** en partenariat*

entre l'Etat, l'Ademe, le Conseil Régional, les Conseils Généraux. Cette démarche associera dans un second temps l'ensemble des acteurs territoriaux (EPCI) et sectoriels (Agriculture, transport, bâtiment, industrie...). L'objectif de ce plan climat du Nord Pas de Calais est :

- 1. Etat des lieux commun des démarches engagées par chacun des partenaires*
 - 2. Identification conjointe des priorités d'actions en Nord Pas de Calais*
 - 3. Constitution d'un plan d'actions partagé par les partenaires régionaux, territoriaux et sectoriels*
-
- L'Opération 7 du Grand projet 2 – « Etude sur les dangers de submersion marine », constitue une partie du programme de travail porté par les services de l'Etat en région depuis 2006, pour améliorer la connaissance des phénomènes potentiels et des enjeux susceptibles d'être impactés.

 - le grand projet 17 « Stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique », *qui traite de la déclinaison territoriale des actions de lutte contre le changement climatique.*